

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 mars 2023

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 21
- Votants : 28

Présents : Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 023 : *Compte Administratif 2022 - Budget Police Municipale*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2022,

Vu le compte administratif 2022 - Police Municipale présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 mars 2023,

Considérant que Monsieur Le Maire a quitté la séance,

Considérant que le vote se déroule sous la présidence de Madame Yveline Le Briand, Première adjointe.

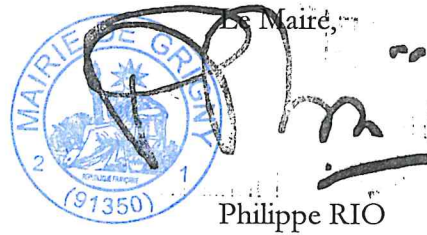
Délibère, et,

Approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Police Municipale dont les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE N
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	525 188,61 € A	600 981,69 € G	75 793,08 € = G-A
	Section d'investissement	4 928,28 € B	24 935,04 € H	20 006,76 € = H-B
		+	+	
RESULTAT REPRIS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement (002)	6 419,71 € C (si déficit)	0,00 € I (si excédent)	-6 419,71 € = I-C
	Section d'investissement (001)	0,00 € D (si déficit)	30 050,30 € J (si excédent)	30 050,30 € = J-D
		=	=	=
TOTAL (réalisations + résultats repris)	Section de fonctionnement	531 608,32 € = A+C	600 981,69 € = G+I	69 373,37 € = (G+I) - (A+C)
	Section d'investissement	4 928,28 € = B+D	54 985,34 € = H+J	50 057,06 € = (H+J) - (B+D)
	TOTAL CUMULE	536 536,60 € = A+B+C+D	655 967,03 € = G+H+I+J	119 430,43 € = (G+H+I+J) - (A+B+C+D)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00 € E	0,00 € K	0,00 € = K-E
	Section d'investissement	26 472,68 € F	4 757,81 € L	-21 714,87 € = L-F
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	26 472,68 € = E+F	4 757,81 € = K+L	-21 714,87 € = (K+L) - (E+F)
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	531 608,32 € = A+C+E	600 981,69 € = G+I+K	69 373,37 € = G+I+K - (A+C+E)
	Section d'investissement	31 400,96 € = B+D+F	59 743,15 € = H+J+L	28 342,19 € = (H+J+L) - (B+D+F)
	TOTAL CUMUL	563 009,28 € = A+B+C+D+E+F	660 724,84 € = G+H+I+J+K+L	97 715,56 € = (G+H+I+J+K+L) - (A+B+C+D+E+F)

Le résultat global de clôture 2022 est donc de 119 430,43 euros avant reports, soit un résultat net global de 97 715,56 euros après reports.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 23

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 3 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 24 MARS 2023
Transmis en Préfecture le 24 MARS 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le



ID : 091-219102860-20230313-DEL_2023_023-DE

